

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 04143 Numéro SIREN : 897 938 312 Nom ou dénomination : 3K Services France
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt 15207

TELEDEC.fr

30 MARS 2023

15207

3K SERVICES FRANCE

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 29/04/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

01/01/2022		31/12/2022		☒	
				☐	
				☐	
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
70 AVENUE LOUIS ARAGON					
93000 BOBIGNY					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
Activités exercées		Prestation de services aux entreprises		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	17 463			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)				☐	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :				☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :				☐	
N COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Comptable, conseil en CGA :		Comptable indépendant		Visa : CGA	
GMD CONSEILS 4 Rue Botzaris 75019 Paris		0171272421			
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

		☒	
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
Montant des revenus répartis		Total (a à h)	

Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 - 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 9							
						Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF						Net 3	
						Brut 1	
						Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	012
	Immobilisations incorporelles - Autres					014	016
	Immobilisations corporelles					028	030
	Immobilisations financières (1)					040	042
	TOTAL I (5)					044	048
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050	052
	Stocks marchandises					060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes					064	066
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068	7 740 070
	Créances autres (3)					072	15 083 074
	Valeurs mobilières de placement					080	082
	Disponibilités					084	7 628 086
	Charges constatées d'avance					092	094
	TOTAL II					096	30 451 098
TOTAL GENERAL (I + II)						110	30 451 112
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 000
	Ecart de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées					130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...					131	132
	Report à nouveau					134	366
	Résultat de l'exercice					136	14 756
	Subventions d'investissement					137	
	Provisions réglementées					140	
	TOTAL I					142	16 122
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	13 575
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N					169	172 754
	Produits constatés d'avance					174	
	TOTAL III					176	14 329
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	30 451
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218		189 001	
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		189 001	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier		242	170 727	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		226	
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements								254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262			
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264		170 953	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		18 048	
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294		585	
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	300			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306		2 707	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		14 756	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	14 756	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316				
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318				
Provisions non déductibles							322				
Impôts et taxes non déductibles							324	2 707			
Divers dt intérêts excédentaires				247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier					(Part de loyers de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine	987			342		
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante	989					
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer	344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire	993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	17 463	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356				
Déficits antérieurs reportables									360		
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	17 463	372		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312</u>										Néant ☒	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers			450		452		454		456		
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546	
Matériel de transport				550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566	
TOTAL				570		572		574		576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312</u>								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
								Dotations		Reprises
Fonds commercial								681		683
Autres immobilisations incorporelles								700		705
Terrains								710		715
Constructions								720		725
Installations techniques, matériel et outillage								730		735
Installations générales agencements aménagements divers								740		745
Matériel de transport								750		755
Autres immobilisations corporelles								760		765
TOTAL								770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
TOTAL à reporter									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	
Déficits reportables									984	
Déficits de l'exercice									860	
Total des déficits restant à reporter									870	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374 12 370	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378 10 195	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	189 001
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	189 001
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	169 800
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	169 800
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	19 201
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	19 201
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :			
.....			
.....			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
.....			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
.....			
.....			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom complet			
Nom marital				% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

Titre		Nom complet			
Nom marital				% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3K SERVICES FRANCE - SIREN : 897938312

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 3K SERVICES FRANCE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 897938312	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

3K SERVICES FRANCE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 70 Avenue Louis Aragon
93000 BOBIGNY

R.C.S. 897 938 312 Bobigny

PROCES-VERVAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mille vingt trois

Le trente Juin

Au siège social, à Bobigny

L'actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée
"3K SERVICES FRANCE" au capital de 1 000 euros, divisé en 10000 actions de 0,10 euros
chacune,
à savoir Madame SINANG NDOUYONG Mylène Ep NEMOADJOU a eu à se prononcer sur :

- Le Rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- L'Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidente,
- L'Affectation du résultat,
- L'inventaire et les comptes annuels (Bilan, Compte de Résultat et Annexe) arrêtés au 31 décembre 2022.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 sont mis à disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

PREMIERE RESOLUTION

De ce qui ressort du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, Madame NEMOAJOU Mylène approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 14756 euros.

Madame NEMOAJOU Mylène approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Madame NEMOAJOU Mylène décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- En totalité en Report à nouveau

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Madame NEMOAJOU Mylène après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente

Mme NEMOAJOU Mylène



